



AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET D'UTILISATION DE L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Durant la saison sportive 2024-2025, vous ou votre enfant allez participer aux entraînements ainsi qu'aux rencontres interclub, voire même aux compétitions.

A l'occasion de ces événements, le JUDOCLUB BOURGNEUF, dans le cadre de ses activités de communication, souhaite prendre des photos et/ou réaliser des films des personnes présentes pour illustrer divers supports d'information externe : site internet, films, photos, éventuelle diffusion dans la presse locale et via tout autre moyen existant ou à venir.

Toutes ces formes d'exploitations sont réalisées exclusivement à titre informatif et non commercial.

A ce titre, conformément à la loi protégeant le droit au respect de la vie privée (article 9 du code civil) le JUDOCLUB BOURGNEUF doit recueillir votre autorisation préalable (ou celle du représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir réaliser, fixer, reproduire et publier/diffuser, avec ou sans modifications, des photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements sonores de vous ou de votre enfant.

Le JUDOCLUB BOURGNEUF s'interdit expressément de procéder à une exploitation des prises de vues susceptibles de porter atteinte à la dignité ou à la réputation de l'adhérent, ni d'utiliser les images, objet de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

A cet effet, et au nom du club, je vous prie de bien vouloir compléter et apposer votre signature (précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour autorisation ») sur le document ci-après.

Cordialement,

Le Président
Gilles PIGNOUX

AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET D'UTILISATION D'IMAGES

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Domicilié(e)

Adresse :

Code postal : Commune :

Pour les mineurs

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Domicilié(e)

Adresse :

Code postal : Commune :

Agissant en qualité de représentant légal de

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Né(e) le :

Demeurant :

☐ Autorise sans contrepartie financière le JUDOCLUB BOURGNEUF

☐ N'autorise pas le JUDOCLUB BOURGNEUF

A réaliser des photographies (prises de vue générales ou portraits) et des enregistrements sonores et/ou audiovisuels au cours des compétitions et des diverses activités du club de moi-même (ou de mon enfant pour un mineur)

A fixer, reproduire et publier/diffuser, avec ou sans modifications ces images et sons pour une communication au public sur internet, notamment sur le site web www.judobourgneuf.fr, sur notre page facebook et sur tout autre support ou document à l'usage du club de judo, y compris par voie d'édition de produits multimédias.

Le JUDOCLUB BOURGNEUF s'engage à :

- Ne pas porter atteinte à la réputation, à la dignité et au respect de la vie privée de la personne photographiée et/ou filmée
- Ne pas communiquer dans les légendes des informations susceptibles de rendre identifiable le mineur et sa famille
- A limiter l'utilisation des images, montages et diffusions idéo que dans le cadre strict de l'objet du document visé ci-dessus
- S'assurer que la destination du document est conforme aux bonnes mœurs.

Fait à :

Le :

Le Président du club

Gilles PIGNOUX

L'adhérent ou représentant légal du mineur

« *Lu et approuvé, bon pour autorisation* »

Cette autorisation est valable dans limitation de durée. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez

d'un droit de livre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent..

La présente autorisation est incessible sans aucune limitation pour une durée de 20 ans.